

FORMATION HARCÈLEMENT

Comprendre, prévenir et réagir au risque de harcèlement



Se préparer à affronter le pire

Une formation-action pour comprendre le risque de harcèlement, pour prévenir les situations à risques et savoir réagir en cas de harcèlement suspecté ou avéré.

- Connaissez-vous les situations de harcèlement et leurs impacts ?
- Êtes-vous bien au fait de vos responsabilités et de vos obligations ?
- Avez-vous déployé des dispositifs efficaces de prévention du harcèlement ?
- Êtes-vous prêt à affronter une situation de harcèlement dans votre organisation ?
- Sauriez-vous réagir pour protéger la victime, pour enquêter et prendre les mesures nécessaires ?

Objectifs de la formation

- Comprendre la problématique et les enjeux liés au harcèlement
- Apprendre à reconnaître les situations de harcèlement au travail
- Connaître le cadre légal, les responsabilités et les obligations des différents acteurs
- Appréhender et s'approprier les dispositifs de maîtrise du risque de harcèlement à déployer dans l'entreprise (Prévention du risque et protection des victimes)
- Savoir réagir et apporter des réponses adaptées à des situations de harcèlement suspectées ou avérées
- Apprendre à mener une enquête
- Savoir accompagner les victimes.

Programme

Tour de table, introduction, situations de harcèlement au travail vécues par les participants, attentes

Prévention et protection contre les situations de harcèlement au travail

- ✓ **Définitions, cadre légal, illustrations**
- ✓ **Identification et exploration des situations de harcèlement au travail** : Risques psychosociaux, harcèlement moral, harcèlement sexuel
- ✓ **Les dispositifs de prévention des situations de harcèlement** : la responsabilité de l'employeur, la cartographie des acteurs et leurs missions, les actions à engager auprès des salariés, l'accord d'entreprise, la procédure d'alerte et de signalement
- ✓ **La gestion des situations de harcèlement** : les obligations de l'employeur, la prise en charge et le traitement de la situation de harcèlement, l'accompagnement de la victime, le cas du harceleur.
- ✓ **L'enquête et le processus d'investigation** : Préparation et organisation de la procédure d'enquête, collecte et analyse des faits, mesures conservatoires, implication du CSE, production du rapport d'enquête, communication des conclusions, mesures disciplinaires, accompagnement des victimes

Conduite d'un exercice de simulation de situation de harcèlement

- ➔ **Simulation de la gestion d'une situation de harcèlement avec les participants** : conduite d'un exercice sur table permettant de mettre en situation les stagiaires sur la base d'un scénario préétabli. Objectif : tester et expérimenter les réactions et les actions mises en œuvre (enquête, etc.) , mettre en œuvre les bonnes pratiques
- ➔ **Retour d'expérience en fin d'exercice et bilan** : points fortss, points d'amélioration

Conclusion et évaluation à chaud de la session de formation



Points forts de la formation

- Formation-action conjuguant des **connaissances techniques et juridiques**, des **cas pratiques**, des **exercices de mise en situation** et de nombreux **retours d'expérience**
- **Nombreux exemples et business case** tirés de l'actualité et des expériences des formateurs
- **Interactivité** des sessions et **interactions** avec les participants (questions / réponses, exercices, simulations, retours d'expérience)
- Un **service gratuit de réponse téléphonique** pour répondre aux questions du stagiaire dans le mois qui suit sa participation à la session
- Formation inter ou intra-entreprise (avec **personnalisation** du contenu et de l'animation pédagogique autour des besoins exprimés).



Publics concernés

- Cadres dirigeants et de direction
- Managers et personnels encadrants
- Experts des ressources humaines
- Référent harcèlement et autres membres CSE



Durée

- **Inter-entreprises** : 1 jour
- **Intra-entreprise** : 1 ou 2 jours selon les besoins



Lieu de la formation

- **Inter-entreprises** : Paris – Lyon – Marseille – Bordeaux – Toulouse – Lille – Rennes – Strasbourg
- **Intra-entreprise** : Dans vos locaux



Tarif

- **Inter-entreprises** : 750€ / participant
(- 10% dès le second participant)
- **Intra-entreprise** : nous consulter

Altair Conseil

Transformation – Gestion des risques – Gestion de crises

NOTRE EQUIPE DE FORMATEURS

Altair Conseil est le premier cabinet français à délivrer depuis près de 30 ans une offre complète de management global des risques et de transformation



Bruno GOUREVITCH

Associé



Didier BONFILS

Associé



Karine TILLIER-NICOLE

Consultante en Stratégie
RH & Relations Sociales

Parcours professionnel

Bruno GOUREVITCH développe depuis plus de 30 ans une expertise en management des ressources humaines et des organisations.

Il a contribué à la mise en place de nombreux projets de transformation, à l'établissement de plans de prévention des risques psychosociaux et assisté la résolution de situation de crise dans des collectivités publiques et des entreprises de secteurs diversifiés.

Expertises

- Conseil en **stratégie de transformation**
- Accompagnement RH** des projets
- Diagnostic et **audit social et psychosocial**
- Plans de **prévention des RPS**
- Amélioration de la **Qualité de Vie au Travail** (QVT)
- Assistance à la **gestion de crises sociales et psychosociales** (enquêtes, médiation, ...)

Parcours universitaires et autres activités

- Institut d'Etudes Politiques de Paris et Master en Droit
- Ancien auditeur de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice (INHESJ)
- Officier supérieur de réserve de Gendarmerie
- Ancien expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris.
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

Parcours professionnel

Didier BONFILS capitalise sur une double expérience professionnelle de management opérationnel au sein d'un grand Groupe Industriel et de conseil en organisation, en gestion des risques et en conduite du changement.

Il accompagne les dirigeants et les équipes de direction dans la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail au travers de l'évaluation des RPS, de l'élaboration de plans de prévention et de la mise en œuvre de plans d'action, etc.

Expertises

- Prévention des **RPS** et de la **pénibilité**
- Gestion des risques & mise en conformité** : cartographie des risques, plans de maîtrise des risques, Plans de Continuité des Activités, systèmes de management des situations de crise, diagnostic RPS, Sapin 2, DPEF, ...
- Définition et déploiement **stratégies de transformation**
- Définition et déploiement de **politiques Raison d'Être et RSE**

Parcours universitaires et autres activités

- INSEEC Paris
- MS ESCP-Europe en Stratégie et Management des Systèmes d'Information
- Ancien auditeur en Intelligence Economique de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)

Parcours professionnel

Karine TILLIER-NICOLE, experte des Ressources Humaines et des relations sociales, capitalise sur son expérience professionnelle de plus de 20 ans auprès des grandes entreprises de la distribution.

Elle conseille et accompagne les dirigeants d'entreprise sur les questions à fort enjeu social ayant trait aux réglementations du travail, aux stratégies RH, aux relations sociales et aux politiques d'accompagnement du changement des projets de transformation.

Enfin, elle assiste les DRH et les managers dans la construction et le développement d'un dialogue social constructif, notamment dans le cadre d'environnements de travail complexes, exigeants et évolutifs.

Expertises

- Conseil et coaching de dirigeants** : stratégie RH, réglementations du travail, relations sociales, ...
- Assistance à la définition et au déploiement de politiques RH** : management RH et social de la transformation, politiques sociales, gestion des relations avec les IRP, mise en place d'accords (QVT, égalité H/F, handicap, intergénérationnel, ...)
- Prévention sociale, gestion des conflits et des crises sociales** : conflits sociaux, risques psychosociaux, harcèlements, faits religieux, ...

Parcours universitaires et autres activités

- Master en Ressources Humaines



Banque - Finance



Télécom - IT



Collectivités Territoriales



Assurance - Protection sociale



Distribution



Santé



Transport



Administration



Industrie



Logement



Evénementiel / Services

**A COMPLETER,
SIGNER ET
ENVOYER**

FICHE D'INSCRIPTION / CONVENTION

contact@altairconseil.fr

Formation "Harcèlement"

01 47 33 03 12

Information sur les participants (remise de 10% à partir du deuxième participant)

NOM	PRENOM	E-mail	Fonction	Téléphone

Information sur l'entreprise

Société	
N° SIREN	
Adresse postale	
Adresse de facturation (si différent ou organisme financeur)	
Coordonnées de l'organisme financeur (adresse, téléphone, contact)	
Téléphone standard	

Nom du responsable de formation	
Ligne directe	
e-mail	

Je soussigné(e), , reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en accepte les termes

Fait à, le

Signature :

Qualité du signataire

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après la réception par Altair Conseil des pièces suivantes :

- Un bon de commande, ou une lettre de confirmation, établi(e) par l'employeur du stagiaire
- Le bulletin d'inscription, complété et signé.
- Le règlement des frais de formation ou la convention de formation signée par l'entreprise ou l'organisme d'appartenance du stagiaire et Altair Conseil.
- Eventuellement, la prise en charge par un organisme financeur (convention de formation tripartite)

A défaut, Altair Conseil se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation. Tout participant qui n'aurait pas procédé au règlement du prix de la formation lors de son inscription (ou signé une convention avec Altair Conseil), ne sera pas autorisé à participer à la session de formation. Il est demandé aux personnes mal voyantes ou à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que le cabinet Altair Conseil s'assure des possibilités d'accès aux bâtiments et aux locaux de formation.

2. Tarifs

Les tarifs indiqués sur le programme de formation comprennent la formation et la documentation pédagogique remise à chaque participant. Sauf indication contraire, le tarif ne comprend pas les frais de transport, de repas et d'hébergement (Session supérieure à une journée).

3. Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, est comptant et sans escompte.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures pourra donner lieu à des pénalités de retard égales à 2 fois le taux d'intérêt légal en vigueur

4. Confirmation de l'inscription

Une fois l'inscription validée, Altair Conseil adresse :

- Une lettre de confirmation au responsable de la formation
- Un lettre de convocation au participant indiquant les dates et horaires de formation ainsi que les modalités d'accès au centre de formation

Une fois la formation réalisée, Altair Conseil adresse :

- Une facture tenant de prestation réalisée au responsable de formation ou à l'organisme financeur
- Une attestation de présence adressée au responsable de formation ou à l'organisme financeur

5. Organisme financeur

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme financeur tiers (OPCA, OPACIF, FAFIEC, ...), il appartient à l'employeur du participant de procéder aux actions suivantes :

- Vérifier l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- De faire la demande de prise en charge avant la formation
- D'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription le nom de l'établissement à facturer, sa raison sociale, son adresse postale ainsi que le nom du service en charge du financement et les coordonnées d'un point de contact

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Altair Conseil avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

Dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absence, abandon, ...), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

6. Annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'une demande adressée par le participant ou son employeur (lettre, e-mail). Un accusé de réception sera retourné au responsable de la formation
- Jusqu'à 10 jours ouvrés précédant le premier jour de formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 120€ pour frais administratif
- Après ce délai, et jusqu'au jour précédant le premier jour de formation, Altair Conseil facturera un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation
- A partir du premier jour de la formation, la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.
- Altair Conseil se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation pour tout évènement indépendant de leur volonté, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

7. Informatique et liberté

Sauf avis contraire formellement exprimé par le stagiaire ou son employeur, les informations contenues dans le bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.